

Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LEFRANC Daniel, Maire.

Convocation du : 4 avril 2019

Affichage : 16 avril 2019

Membres élus : 10

Présents : 7

Etaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire

Monsieur CORNIQUET Nicolas, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire

Monsieur CHARTIER Guillaume, Monsieur VECTEN Damien, Madame DUCHESNE Valérie, Madame MUNSCH Laurence : Conseillers Municipaux

Absents excusés : Madame BESAIN Josiane, Monsieur SMITH Fabrice,

Madame CHABOT Danièle donne pouvoir à Monsieur BOURQUIN Jean-Paul

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2018 « Commune »
- 2) Affectation du résultat
- 3) Vote du budget primitif 2019 « Commune »
- 4) Vote des subventions communales
- 5) Vote du taux des taxes communales
- 6) Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2018 « Assainissement »
- 7) Affectation du résultat
- 8) Vote du budget primitif 2019 « Assainissement »

Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'ensemble du Conseil Municipal d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

- Régularisation de prévision pour dépréciation. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Monsieur VECTEN Damien accepte cette fonction.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2019.

10/2019 Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2018 « Commune »

Monsieur le Maire cède la présidence au doyen de l'assemblée, désigné par le Conseil, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul et se retire au moment du vote conformément aux textes en vigueur.

Il est présenté aux Conseillers Municipaux les résultats de l'exercice 2018 constatés au Compte Administratif :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat exercice 2018	Résultats antérieurs	Résultats cumulés
Section fonctionnement	766 151.83	883 129.25	116 977.42	937 765.49	1 054 742.91
Section investissement	682 182.37	397 290.39	284 891.98	75 052.49	-209 839.49
Résultat définitif					844 903.42

Le Conseil Municipal :

- après avoir pris connaissance des résultats et des restes à réaliser dont il reconnaît la sincérité,
- et avoir pris connaissance du Compte de Gestion 2018, établi par le comptable du Trésor, constate la stricte concordance entre les écritures du Compte Administratif 2018 et celles du Compte de Gestion 2018, et après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2018
- vote à l'unanimité le Compte Administratif 2018.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

11/2019 Affectation du résultat

Le résultat de fin d'exercice de l'année 2018 du budget communal s'élève à :

- Excédent de fonctionnement : 1 054 742,91 €
- Déficit d'investissement : 209 839,49 €

Il est rappelé que les recettes d'investissement ne couvrent jamais l'ensemble des dépenses ce qui nécessite chaque année une affectation issue des recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal constatant le déficit d'investissement, approuve à l'unanimité, l'affectation de la somme de 209 839,49 €, de l'excédent de fonctionnement N-1 à la section investissement.

12/2019 Vote du budget primitif 2019 « Commune »

Le budget, soumis au vote du Conseil Municipal, a fait l'objet d'une réunion de travail dans le cadre de la Commission des Finances et du Budget réunie le 9 avril 2019.

Les prévisions budgétaires, telles qu'elles ont été approuvées par la Commission des Finances, respectant les principes de sincérité et d'équilibre sont soumises au vote par chapitre, des Conseillers Municipaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif « Commune » sections de fonctionnement et d'investissement, présentées et votées par chapitre conformément aux tableaux ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Section 2019 en équilibre	881 279,00	881 279,00
Excédent 2017 reporté		1 054 742,91
Affectation du résultat 2018 en section investissement		-209 839,49
Virement à la section d'investissement	312 931,51	
Totaux	1 194 210,51	1 726 182,42
Excédent		531 971,91

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Section 2019 en équilibre	836 743,00	836 743,00
Déficit 2018 reporté	209 839,49	
Virement de la section de fonctionnement		312 931,51
Totaux	1 046 582,49	1 149 674,51

13/2019 Vote des subventions communales

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, les subventions suivantes :

Coopérative scolaire	2 120.00 €
Parents élèves	200.00 €
ASS Foot	2 550.00 €
Electricité Foot	7 500.00 €
UNC-AFN anciens combattants	160.00 €
Club de l'amitié	1 700.00 €
Croix Rouge	100.00 €
Judo Sport Libre	500.00 €
Amicale des pompiers	250.00 €
Fêtez Silly	1 900.00 €
Subvention Fêtez Silly – 14 juillet	400.00 €
Pétanque club Plessis - Lagny	150.00 €

Compte tenu des consommations d'électricité du stade, l'association sportive et la municipalité se sont mis d'accord afin de mettre en place une subvention spécifique pour l'électricité. Les factures correspondantes à l'année 2018 (3000,00 €), n'ayant pas été remboursées par la commune sont ajoutées à la subvention 2019, ce qui porte la subvention à 7500,00 €.

Concernant l'association du Club de l'amitié, la municipalité prend désormais en charge le coût de l'animation musicale qui figurait dans le montant de la subvention à hauteur de 300,00 €. Ce montant est donc déduit du montant de la subvention 2019.

Le Conseil Municipal rappelle que les subventions sont versées, sous réserve que les dossiers transmis soient complets ; en particulier, les associations ont l'obligation de fournir leur bilan financier. Le Conseil rappelle que les subventions sont attribuées aux associations afin que les prestations offertes bénéficient pleinement aux adhérents. Ces aides de la commune ne doivent donc pas conduire les associations à thésauriser, ce qui serait contraire à l'esprit dans lequel elles sont attribuées par la commune.

L'an dernier le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 150,00 € au Club de pétanque Plessis-Lagny en considérant l'inscription de plusieurs administrés du village à cette association. Cette subvention est reconduite sur 2019 par un vote à la majorité exprimé par 3 voix pour, 2 abstentions et 2 contres. La subvention versée à l'association Fêtez Silly est adoptée à la majorité par 6 pour 2 abstentions : Nicolas CORNIQUET et Laurence MUNSCH ; ces élus sont membres des associations concernées.

14/2019 Vote du taux des taxes communales

Conformément à l'article 1636 B sixties du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

- la taxe d'habitation ;

- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable concerné ; la base de calcul est déterminée par les Services Fiscaux et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la Loi des Finances. Le taux de majoration de l'assiette appliqué par les Services Fiscaux est fixé à 1,022 % pour l'année 2019.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables de Silly Le Long ; les taux des trois taxes sont donc inchangés. Le Conseil Municipal rappelle que ces taux n'ont pas été augmentés depuis le début du mandat.

Article unique : Les taux d'imposition pour 2019 sont maintenus à :

Taux des taxes	Taux 2019
Taxe d'habitation	16,99 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	29,78 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	42,47 %

et inscrits dans les recettes fiscales correspondantes à l'article 73111 « contributions directes » du budget 2019.

15/2019 Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2018 « Assainissement »

Monsieur le Maire cède la présidence au doyen de l'assemblée et se retire au moment du vote. Le président de la séance présente le Compte Administratif :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat exercice 2018	Résultats antérieurs	Résultats cumulés
Section d'exploitation	35 975.96	65 337.82	29 361.86	141 268.65	170 630.51
Section investissement	6 367.53	14 986.92	8 619.39	58 500.57	67 119.96
Résultat définitif					237 750.47

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le Compte Administratif « Assainissement » tel que présenté, celui-ci étant conforme au Compte de Gestion qui est également approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

16/2019 Affectation du résultat

Le résultat constaté de l'exercice 2018 s'élève à 170 630,51 € pour la section d'exploitation et 67 119,96 € pour la section d'investissement.

Le résultat positif de la section d'investissement ne nécessite pas de virement de la section d'exploitation.

17/2019 Vote du budget primitif 2019 « Assainissement »

Le projet de budget assainissement est soumis aux Conseillers Municipaux ; il prend en compte la maintenance, l'entretien, les réparations éventuelles du réseau, le remboursement de la dette, la comptabilisation des amortissements.

En section d'exploitation le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes : 214 884,51 €

En section d'investissement, il est constaté une dépense de 131 826,00 € et une recette de 188 831,51 €

Montants auxquels viendront s'ajouter les excédents reportés, soit 141 268,65 € pour la section d'exploitation et 58 500,57 € pour la section investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif « Assainissement » sections d'exploitation et d'investissement, présentées et votées par chapitre conformément aux tableaux ci-dessous :

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
Dépenses de l'exercice	214 884.51	
Recettes de l'exercice		214 884.51
Excédent antérieur		141 268.65
Totaux	214 884.51	356 153.16
Excédent prévisionnel		141 268.65

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Dépenses de l'exercice	131 826.00	
Recettes de l'exercice		188 831.51
Excédent antérieur		58 500.57
Totaux	131 826.00	247 332.08
Excédent prévisionnel		115 506.08

18/2019 Régularisation de prévision pour dépréciation

Une prévision pour dépréciation est inscrite dans les comptes depuis 2008. Cette prévision n'a plus lieu de figurer dans les comptes. Elle fera donc l'objet d'une régularisation dans les comptes de l'année 2019 par un mandat au 2931 chapitre 040 et un titre au 7876 chapitre 042 pour un montant de 1 981,84 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de la régularisation décrite ci-dessus.

Questions diverses

- **Démission d'un Conseiller** : Monsieur JOBELIN a transmis un courrier reçu le 29 mars 2019 afin de présenter sa démission de Conseiller Municipal. Cette démission régularise la situation puisque Monsieur JOBELIN ne participait plus aux Conseils Municipaux depuis son déménagement hors du village.
- **Réclamation à la poste** : Monsieur le Maire informe les Conseillers avoir porté réclamation auprès des services de la poste compte tenu des dysfonctionnements constatés dans la distribution du courrier (courriers distribués tardivement dans la journée voire pas du tout, mauvais acheminement...).
- **Fibre optique** : Les travaux d'installation de la fibre par le SMOTHD ont commencé début mars. Monsieur le Maire demande aux Conseillers de signaler toute anomalie lors de ces travaux.
- Laurence soulève à nouveau le sujet d'un chien errant qui pose des problèmes de sécurité dans le village. Un contact a déjà été pris avec les propriétaires, il conviendra à nouveau d'alerter les propriétaires sur les risques encourus et leur responsabilité.

La séance est levée à 22h20

10/2019	Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2018 « Commune »
11/2019	Affectation du résultat
12/2019	Vote du budget primitif 2019 « Commune »
13/2019	Vote des subventions communales
14/2019	Vote du taux des taxes communales
15/2019	Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2018 « Assainissement »
16/2019	Affectation du résultat
17/2019	Vote du budget primitif 2019 « Assainissement »
18/2019	Régularisation de prévision pour dépréciation

Daniel LEFRANC	Maire	
Nicolas CORNIQUET	Adjoint au maire	
Jean-Paul BOURQUIN	Adjoint au maire	
Josiane BESAIN	Conseiller Municipal	Absente excusée

Guillaume CHARTIER	Conseiller Municipal	
Damien VECTEN	Conseiller Municipal	
Laurence MUNSCH	Conseiller Municipal	
Danièle CHABOT	Conseiller Municipal	Donne pouvoir à Monsieur BOURQUIN Jean-Paul
Valérie DUCHESNE	Conseiller Municipal	
Fabrice SMITH	Conseiller Municipal	Absent excusé